
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2017

PROCES VERBAL

Le vingt-neuf août deux mil dix-sept, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean GILET, maire.

PRÉSENTS : Monsieur GILET Jean, Mesdames, BLANCHARD Maryline, GARIOU Béatrice, JAUNET Catherine, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, PELLETIER-SORIN Manuella, Messieurs BARIL Frédéric, BRISSON Jean-Yves, CHARRIAU Jean-Emmanuel, GIRAUDET Christophe, JOYEUX Lilian, LE ROUZIC Ludovic, GENDRON Denis.

EXCUSÉE : BARIL Paméla

ABSENTS : BERTRAND Amandine, LUCAS Sylvie, DUPONT David, PARAIS Philippe

Madame JAUNET Sabrina a été nommée secrétaire.

TRAVAUX DE LA SALLE DE SPORTS

Lors de leurs interventions, certaines entreprises ont été contraintes de modifier leurs travaux pour répondre à différents problèmes rencontrés.

Manuella PELLETIER-SORIN présente les différents avenants par lot qui s'élèvent à un montant global à 14 773.45 € HT, soit 3.15 % du marché global :

LOT	MONTANT INITIAL HT	Détail des travaux	AVENANTS Plus-values	NOUVEAU MONTANT H.T.
N°1 Ets MARTIN	105 474.83 €	Remplacement bardage	472.80 €	105 947 .63 €
N°2 Ets MORAND BERREE	148 970.04 €	Modification dalles faux plafonds	3 968.00 €	148 970.04 €
N°3 Ets SAGE	32 461.90 €	Prises supplémentaires	2 223.05 €	34 684.95 €
N°5 Ets JAD'O	127 323.73 €	Modification sol - rabotage	7 025.60 €	134 349.33 €
N°6 Ets GAUVRIT	16 532.50 €	Reprises canalisations	1 084.00 €	17 616.50 €

Elle informe également que le montant initial du marché de Maitrise d'œuvre était basé sur le cout prévisionnel des travaux de réhabilitation de la salle de sports et qu'il est nécessaire de le réajuster suite à la validation du marché des travaux en date du 21 avril 2017 ; ce qui le porte le montant de maitrise d'œuvre à 40 861.81 € H.T.

Les élus valident à l'unanimité l'ensemble des avenants.

LOTISSEMENT DES HAUTS DU VIGNEAU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du retour positif des ayants-droit de la famille GRELLIER, concernant la demande de la commune pour l'achat de leur parcelle. De plus, il confirme et ce suite à une conversation du jour avec M. Robergeau (*de la Société LOTISSAM*), le maintien de sa volonté de désengagement et expose au conseil la proposition de vente des parcelles pour une contenance globale de 2 551 m², au prix exact de 35 208,96 €. Ce prix comprend la valeur du terrain et la participation aux frais d'aménagement de la 1^{ère} tranche du lotissement déjà engagée par Lotissam (bassin de rétention, voirie, espaces verts...)

Il rappelle aussi au conseil que si la commune devient acheteuse, elle devra s'engager à reprendre les accords existants avec M. Affilé.

Le conseil municipal exprime sa volonté de continuer à développer le lotissement des Hauts du Vigneau, par ce fait une consultation auprès de France Domaine sera demandée afin de connaître les tarifs de vente de la parcelle de la famille GRELLIER.

Les aménagements ne pourront être réalisés qu'après la finalisation des transactions.

RÉVISION DU LOYER - 5 RUE DE NANTES

Le bail du locatif communal sis 5 rue de Nantes prévoit la révision du loyer selon l'indice INSEE du 2^{ème} trimestre de l'année. Cet indice est à appliquer à compter du 1^{er} août 2017. Aujourd'hui le montant du loyer s'élève à 296,48 €. Le conseil municipal décide d'appliquer le nouvel indice soit une augmentation de 0.75 % sur les prochains loyers, passant ainsi le loyer à 298.70 €.

SUBVENTION ANNUELLE LES P'TITS PAULX

Manuella PELLETIER-SORIN, présente au conseil le bilan de fréquentation des enfants stéphanois au centre aéré de Paulx ainsi que leur demande annuelle de subvention.

L'association Graine d'envies (*anciennement les P'tits Paulx*), sollicite auprès de la mairie de Saint Etienne de Mer Morte, une participation financière de 8 000€ pour l'accueil des enfants stéphanois à l'accueil de loisirs pendant les vacances et les mercredis. Au vu de l'augmentation de la fréquentation des enfants stéphanois, du dynamisme du centre aéré et des activités attractives, le conseil municipal valide la participation financière de 8 000€ relative aux frais de fonctionnement pour l'année 2016/2017.

POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

Pour cette nouvelle année scolaire, 250 élèves feront leur rentrée sur la commune. L'école publique continue de fonctionner sur 4.5 jours en raison des différentes conventions qui ont été signées avec les intervenants pour les TAP et des transports scolaires qui sont de la compétence de la région. Sur 78 enfants inscrits à l'école publique « Arc en Ciel », 70 % participent aux TAP. Le budget de fonctionnement est maintenu à 75€ par élève.

L'école privée demande de son côté une subvention pour un voyage découverte (CM1/CM2) en Bretagne de 100€ par enfant. 43 élèves stéphanois seront concernés, le conseil municipal accorde cette subvention exceptionnelle.

Manuella PELLETIER-SORIN expose au conseil municipal qu'un nouveau plan numérique pour l'éducation a été lancé en mai 2017. Celui-ci s'inscrit dans un appel à projets opéré dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir. Cet appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité » permet d'obtenir sous conditions une subvention de l'état de 50% du coût du projet plafonnée à 7000 € par école qui a pour but de permettre aux enseignants et aux élèves d'écoles rurales de profiter de toutes les opportunités offertes par le numérique et ainsi mieux préparer les élèves à être acteur du monde de demain. Elle précise que l'école publique souhaite lancer un projet pédagogique. Le conseil donne son accord de principe mais sous réserve de l'accord d'une subvention.

Le conseil municipal est également informé que Pascal PROU prenant ses 11 jours de paternité, sera remplacé par Léo DALGER.

SAH AMÉNAGEMENT SITE DU MOULIN – VENTE DU BOIS

Les travaux d'aménagement du Falleron vont débuter courant septembre. Dans cet aménagement, des peupliers vont être coupés en billes de 2 mètres. Les élus proposent donc la vente de ce bois au particulier, à 35€ le stère. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que suite au contrôle des archives par les services départementaux, il a été constaté la présence de champignons, qui dans le temps pourraient avoir un effet néfaste sur les archives. Afin de remédier à cela, le conseil est informé qu'il sera nécessaire de chauffer la pièce, et d'y installer une ventilation ainsi qu'un déshumidificateur. Celui-ci adopte le principe et décide de mettre en place les équipements nécessaires.

La semaine passée, dans la nuit de mercredi à jeudi, la Mairie a fait les frais d'une effraction. Le déclenchement de l'alarme a sûrement dissuadé le visiteur mais le manque de lumière ne nous a pas permis de bien visualiser son visage. C'est pourquoi, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de compléter l'équipement pour la sécurisation de la Mairie par un éclairage avec détecteur de présence.